PREGNY-CHAMBÉSY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 14 MARS 2023 À 19H00, À LA MAIRIE

Présents : M. THURNHERR Laurent, Président
M. ANTILLE Jean-René, Deuxième Vice-Président

Mmes et MM. BASILIO Pedro, CHANTRANUWATANA Charavee, CONWAY Steven, FREY Edith, HAENNI Nicolas, JUILLERAT Linda, LAUBER Robin, LETESTU André-Charles, MACH Laura, PASCHE Sonia, PATTYN Dominique, SCHNELL Martalicia

Excusés : Mmes JULIEN Isabelle, Vice-Présidente, KÖSSLER Catherine
MM. GRANDJEAN Dominique, OESTREICHER Yves

Assistent : M. PASCHE Philippe, Conseiller administratif, Maire
Mme RASMUSSEN Isabelle, Conseillère administrative
M. SCHWARM Philippe, Conseiller administratif
M. CZECH Alexandre, Secrétaire général
Mme BOISADAM Léa, Procès-verbaliste

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2023

2. Communications du bureau

3. Communications du Conseil administratif

4. Rapports des Commissions
4.1 Commission Sports & Culture
4.2 Commission Cohésion sociale
4.3 Commission Aménagement & Environnement
4.4 Commission Bâtiments & Travaux publics

5. Délibérations
5.1 Délibération relative à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 170'000.- cent septante mille) HT destiné à la création d'un réseau d'assainissement d'eaux usées (EU) et d'eaux pluviales (EP) sur le chemin de Roilbot, tronçon sous-passage dit " voûte " et le chemin de la Fontaine ainsi que la réhabilitation d'un tronçon du collecteur EU au carrefour de l'avenue de Tournay et du chemin de Valérie
5.2 Annulation de la délibération relative à la création du Groupement intercommunal pour le bâtiment " La Ruche " situé aux Granges-sur-Salvan en Valais destiné à l'hébergement de vacances, à l'approbation de ses statuts et à la dotation d'une subvention d'investissement de CHF 400’000.- HT (quatre cent mille)

6. Motions

7. Résolutions
8. Pétitions
9. Interpellations
10. Propositions du Conseil administratif
11. Propositions individuelles et questions
12. Divers
13. Questions du public

* * *

M. Thurnherr, ci-après « le Président », ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Puis, le Président excuse Mmes Julien et Kössler et MM. Grandjean et Oestreicher.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2023

Sans remarque, le procès-verbal du 14 février 2023 est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du bureau

Courrier de Mme Pauline Faigaux

Le Président annonce qu'une lettre de Mme Faigaux est parvenue à la Mairie en date du 27 février 2023. Le Président cède la présidence à M. Antille pour donner lecture de la lettre :

[*Arrivée de Mme Chantranuwatana à 19h04.*]

Le Président reprend la présidence et se demande si le SAFCO a été averti de la démission de Mme Faigaux, ce que confirme M. Czech.

Courrier de l'ACG du 20 février 2023 relatif au droit d'opposition des Conseillers municipaux sur la décision du 15 février de l'assemblée générale relative à l'attribution par le FI d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre

Le Président précise que le courrier est disponible sur CMNet et qu'il sera également annexé au procès-verbal de la présente séance. Par souci de gain de temps, le Président propose que M. Antille donne uniquement lecture de la dernière page du courrier.

M. Antille donne lecture d'une partie de la lettre.

[*Arrivée de M. Lauber à 19h05.*]

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Administratif
(M. Philippe Pasche, Maire)

Concernant la soirée publique, M. Pasche prie les Conseillères et Conseillers municipaux de bien vouloir rapidement confirmer leur présence ou leur absence, afin que Monsieur le Président du Conseil municipal puisse les saluer, respectivement les excuser.

Seules les délibérations, parce qu'elles comportent un délai référendaire, doivent être

affichées sur les panneaux officiels de la commune. En revanche, il n'y a aucune obligation particulière s'agissant des motions et des résolutions. Toutefois, la commune s'engage à publier ces dernières dans l'Info Mairie. Ceci pour expliquer l'absence sur les panneaux de la récente motion de l'Alternative ainsi que de la résolution concernant la pose d'une caméra Place de la Gare.

3.2 Cohésion sociale
(*M. Philippe Pasche, Maire)*

3.2.1 MJSR

Une convention de partenariat entre Ma Jeunesse Suisse Romande (MJSR) et les communes de Collex-Bossy et de Pregny-Chambésy a été signée le 27 février dernier. C'est ainsi que deux centres aérés, le premier sur le territoire de Collex-Bossy et le second sur Pregny-Chambésy, seront organisés en se basant sur les infrastructures communales. Les dates ainsi que les modalités d'inscription seront communiquées via l'Info Mairie et le site web de la commune.

3.2.2 Soirée Jeunes Citoyens

Elle s'est déroulée le 2 mars dernier et a réuni 17 jeunes de la commune autour d'une présentation sommaire de la commune par M. Pasche, puis une partie plus festive au bowling de Balexert.

3.3 Sécurité & Mobilité
(M. Philippe Pasche, Maire)

3.3.1 Concept SPV

Le concept SPV (sapeurs-pompiers volontaires) a été adopté à l'unanimité moins 2 abstentions à l'ACG. L'incorporation des sapeurs-pompiers d'aéroport et des sapeurs-pompiers d'entreprise a été refusée à l'unanimité. Le quota minimum a été modifié de 20 à 15 SPV (et non 10, car il faut à chaque intervention au minimum 5 sapeurs et un CI). Les communes devront annoncer au Groupement les engagements de SPV en appui de manifestations communales. Reste à présent le travail consistant à annoncer ou non la compagnie de SPV de Pregny-Chambésy au sein du groupement.

3.3.2. Électromobilité

Les 2 autorisations de construire par rapport à l'électromobilité ont été finalement enregistrées. L'une se trouvera sur le parking à côté de la Mairie ; la seconde sur le parking devant la bibliothèque communale.

3.3.3 Cartes journalières CFF

Une alliance SwissPass - Association des communes suisses - Union des villes suisses s'est créée afin de mettre en œuvre une « carte journalière dégriffée Commune » dès 2024. Plus d'informations parviendront à la commune sur les modalités de vente qu'elle fera suivre par ses canaux de communication habituels.

3.3.4 Stationnement sur le territoire communal

Les marquages de l'avenue de Tournay, pour 15 places environ, sont prévus pour le 16 mars 2023, sous réserve des conditions météo. Le solde des opérations sera plutôt pour la fin de l'été 2023. Les principes de base appliqués pour le stationnement sont :

- Des places blanches de 4h sur tout le territoire communal, du lundi au vendredi, de 8h à 19h, excepté les places bleues existantes qui sont conservées ;
- Une zone macarons à destination des habitants de Chambésy-Dessous sera mise en place.
- Le tout en marquant les entrées du territoire communal, afin de minimiser le nombre de panneaux.

3.3.5 TPG

Ligne 20 : déplacement de l'arrêt « Pregny-Village » direction Valavran, plus en amont, en face de « l'île Calvin ». Travaux d'aménagement en cours.

3.4 Personnel
(Mme Isabelle Rasmussen, Conseillère administrative)

L'administration a enregistré la démission de M. Anthony Vuagniaux, employé polyvalent auprès du service de voirie, qui a été remise en date du 28 février dernier.

3.5 Bâtiments et travaux publics
(Mme Isabelle Rasmussen, Conseillère administrative)

3.5.1 Travaux au débouché du chemin Palud sur la route de Pregny (des photos sont projetées à l'écran)

La création du trottoir franchissable pour la sécurisation des piétons est désormais terminée.

3.5.2 Espace de sports et de loisirs de Pregny (ESLP) (des photos sont projetées à l'écran)

Les travaux avancent à un rythme soutenu et le planning est maintenu. La première étape de plantation des arbres est en cours. De plus, le site reçoit l'appellation définitive d'ESPACE DE SPORTS ET DE LOISIRS DE PREGNY (ESLP).

3.5.3 Parcelle 88

L'autorisation de construire sur la parcelle 88 (et 1059, 1175 et 1516) a été délivrée en date du 14 février 2023 pour Swissroc Développement SA (requérant) et Architectures Jucker SA (mandataire).

3.5.4 Bâtiment des Pitchounets

Un problème d'affaissement du sol et d'infiltration d'eaux de pluie à l'arrière du bâtiment a été décelé. Une tôle provisoire en alu antidérapante sera posée.

3.5.5 Préau de l'école de Valérie

Sur la suggestion des élèves lors du conseil d'établissement des écoles, deux bancs supplémentaires ont été commandés et seront installés à la mi-avril. Une 2e table de ping-pong a été commandée et sera installée dès livraison.

3.6 Sports & Culture
(*Mme Isabelle Rasmussen, Conseillère administrative)*

Les recrutements des gardiens de piscine ainsi que du prochain gérant de la Pirogue sont en cours. Sur ce dernier point en particulier, l'administration tiendra le Conseil municipal informé.

3.7 Aménagement et environnement
(M. Philippe Schwarm, Conseiller administratif)

3.7.1 Chalet de l'ours (un PowerPoint est projeté à l'écran)

Le planning des travaux du Chalet de l'Ours est respecté. La pré-réception par l'architecte communale accompagné du Secrétaire général a eu lieu le 27 février 2023. M. Schwarm affiche quelques photos de la partie cuisine qui a été presque intégralement refaite (avec une petite cuisine de type « finition » et une cuisine de type « production » pour des grands effectifs), des parties communes au rez-de-chaussée, des chambres aux étages (qui auront chacune un lavabo), des blocs sanitaires aux demi-étages (il y a 4 blocs sanitaires par demi-étage) et enfin des combes (où il y a trois appartements y compris une cuisine pour assurer une autonomie). La date de remise du bâtiment est fixée au 31 mars 2023. L'invitation pour la soirée du vendredi 28 avril est parvenue aux Conseillers municipaux. Elle consistera en un dîner typiquement valaisan, une visite approfondie du chalet puis un repos bien mérité avant

l'accueil le lendemain, dès 10h30, de la population de la commune, qui s'est inscrite en masse pour l'inauguration officielle.

3.7.2 Résidence Christinger (un PowerPoint est projeté à l'écran)

Un COPIL (réunissant l'architecte, le Secrétaire général, l'architecte communal et à l'occasion M. Schwarm) a eu lieu le 2 mars 2023 pour la mise à jour des plans. Les travaux vont commencer durant le printemps 2023. La fin des travaux prévisionnelle est prévue pour le printemps 2025. M. Schwarm affiche un planning intentionnel à l'écran. Les travaux de démolition débuteraient en avril 2023, les déviations et réseaux de canalisations en mai 2023, le terrassement au mois de juin 2023 et le début des fondations au mois d'août 2023. Pour rappel, une DT ne détaille pas l'enveloppe énergétique dans son entièreté. En l'espèce, l'ingénieur a détaillé la partie relative aux installations électriques. Pour rappel, il était prévu d'installer au départ moins de panneaux photovoltaïques pour mettre une toiture végétalisée. Il a toutefois été décidé de mettre 70 panneaux photovoltaïques. Le projet concerne 16 logements seniors, un parking souterrain et des espaces communs. M. Schwarm montre des nouvelles photos à l'écran en soulignant que l'idée est d'utiliser au maximum des matériaux dans un rayon proche (y compris le bois qui viendra des cantons de Genève et de Vaud). Les fenêtres seront en bois, le noyau central de la résidence (dalle et structure des escaliers) en béton, les dalles (planchers) des appartements en bois et les terrasses en béton. Dans l'espace central, les panneaux coulissants en bois pour donner du mouvement ont été refusés par l'inspection incendie.

3.7.3 Déchets

Un conteneur enterré destiné aux ordures ménagères sur le chemin du Vengeron est en fonction depuis le jour même de la présente séance.

4. Rapports des Commissions

4.1 Commission Sports & Culture du 15 février 2023

(Rapporteur : M. Haenni)

La commission s'est réunie le 15 février 2023 pour faire des points de situation suite à 2 séances annulées. La commission a débattu la planification des présences des commissaires aux manifestations de cette année et revu la situation sur le chantier de l'Espace de sports et de loisirs de Pregny-Chambésy.

4.1.1 L'agenda sports et culture 2023

Après avoir revu l'agenda des manifestations sportives et culturelles, une discussion a été lancée dû au constat par la mairie qu'il y a depuis le début de l'année un très faible retour des associations assurant leur participation aux manifestations. Jusqu'aux séances de la commission il y avait pour le 1er août aucune inscription. Le résultat de la discussion était que la commission assumera en tout cas la soupe du 1er août et sera près d'aider si cela sera nécessaire.

4.1.2 Espace de sports et de loisirs de Pregny-Chambésy (ESLP)

Mme Rasmussen fait un point de situation concernant le chantier et les finances de l'Espace de sports et de loisirs de Pregny-Chambésy. La mise en œuvre correspond à la planification et les finances du projet sont dans le budget prévu initialement. Cependant, il y a une certaine pression pour le chantier, car il est prévu de fêter les promotions scolaires sur le terrain.

4.1.3 Divers

Un petit rappel concernant l'agenda culturel des quatre communes a été fait, qui représente une bonne collaboration entre les administrations des communes et une opportunité culturelle pour les populations.

Un retour concernant l'avancée du dossier de la piscine Pré-Boisa été présenté. A ce jour, une décision concernant le PLQ pour le projet n'a pas encore été rendue car il est encore à l'étude par les services de l'État de Genève. Par contre, les outils de gestion

de ce projet (la fondation et les commissions pour les travaux et les sports) ont été mis en place.

4.2 Commission Cohésion sociale du 6 mars 2023
(Rapporteur : Mme Frey)

4.2.1 Discussion sur les différentes propositions de contrats pour nos Seniors

Toujours dans le cadre de la mise en place de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT), la Commission devait prendre une décision par rapport aux conventions proposées par **Pro Senectute** et/ou l'association **Dôme Seniors**.

Pro Senectute a proposé trois types de contrat cadre :

1) La délégation exclusive des prestations sociales de la commune à Pro Senecture (destinée à des communes sans accès à un.e assistant.e social.e) ;
2) Une délégation partielle : concrètement, la commune a un service social et délègue une partie des services à Pro Senectute ; et
3) Une convention minimale qui facilite l'accès aux prestations complémentaires destinées aux personnes dans le besoin.

L'association **Dôme Seniors**, elle, propose des consultations un après-midi par mois à Pregny-Chambésy par un professionnel et des visites à domicile par des bénévoles pour lutter contre l'isolement ainsi que pour gérer des questions pratiques et administratives.

Vu que la commune a accès à une assistante sociale à travers un partenariat avec le Grand-Saconnex qui fonctionne bien, et que l'assistante sociale n'est pas utilisée à la capacité totale prévue, Philippe Pasche propose de continuer avec l'assistante sociale et de signer la convention minimale avec Pro Senectute afin d'assurer l'accès à la rente complémentaire AVS pour les personnes nécessiteuses. Le pourcentage de travail de l'assistante sociale pourrait être adapté, si nécessaire.

Afin que les habitant.e.s de Pregny-Chambésy, et les seniors en particulier, soient renseigner sur leurs droits et les services offerts par l'État, Philippe Pasche propose de passer l'information dans l'Info-Mairie.

La proposition de continuer à travailler avec l'assistante sociale du Grand-Saconnex et d'adopter la convention minimale de Pro Senectute a été acceptée par la commission à l'unanimité.

4.2.2 Audition du Président de l'Association « La Ruche »

Au départ, il existait quatre sections, et un comité central : une organisation complexe à gérer. En 2018, les statuts ont été modifiés et la structure est devenue l'Association intercommunale des colonies de vacances La Ruche. **Une partie intercommunale du côté des quatre communes (Meyrin, Le Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Versoix) était également prévue pour gérer le bâtiment séparément**, car l'idée était de libérer l'association de la gestion d'un bâtiment n'étant pas vraiment le travail d'une association qui organise des colonies de vacances.

Chacune des quatre communes aurait dû voter un budget de CHF 400'000.00 pour la rénovation de ce bâtiment vétuste, mais Versoix n'a pas voté le budget. Les efforts de Philippe Pasche pour trouver une solution sont restés sans réponse. L'association, pensant que les aspects techniques de l'intercommunalité prenaient du temps, n'a pas relancé les magistrats jusqu'au jour où elle a reçu le courriel de Philippe Pasche l'informant que Pregny-Chambésy se retirerait de la partie transformation du bâtiment.

Sachant que Versoix n'a pas voté le budget et que Pregny-Chambésy s'est retirée, il ne reste plus que les communes de Meyrin et du Grand-Saconnex, mais elles ne donnent pas de leurs nouvelles. L'autorisation d'exploiter le bâtiment en l'état est valable jusqu'en 2025. Mettre et garder à jour le bâtiment (en termes de sécurité, d'énergie) ne sera pas possible sans l'appui des communes. L'assemblée générale de l'Association de la Ruche aura lieu le 23 mars et selon les personnes présentes, le

sujet pourrait être abordé.

L'association prépare en ce moment les camps d'été 2023. Elle organisera les séjours à la Ruche le plus longtemps possible, même au-delà de 2025 si l'autorisation peut être prolongée. Le président a également confirmé qu'il pourrait s'imaginer d'organiser des camps de vacances au chalet de l'Ours. Il remercie Philippe Pasche pour ses efforts à réunir les magistrats pour la cause de la Ruche, hélas sans succès. Il a confirmé que notre magistrat était le seul à s'engager pour la Ruche.

Philippe Pasche réitère les intentions de la commune de continuer à soutenir l'Association par rapport aux séjours, mais se retire du groupe intercommunal de travail sur le bâtiment.

La Commission salue les efforts de Philippe Pasche et regrette le manque de soutien et de collaboration des autres communes partenaires.

4.2.3 Divers

Après la démission de M. Manuel Nussbaumer, la commission propose au Conseil municipal de nommer Laura Mach comme déléguée aux Pitchounets.

4.3 Commission Aménagement & Environnement du 7 mars 2023
(Rapporteur : Mme Mach)

4.3.1 Pôlebio

Le premier point à l'ordre du jour a été la présentation par M. Jaffray de l'entreprise Pôlebio, qui va remplacer l'usine de Châtillon dès fin 2024 si le planning est tenu.

Pôle bio est un partenariat public-privé, une nouvelle usine de valorisation des déchets organiques, qui seront transformés en gaz ainsi qu'en compost et en fertilisant.

La particularité de Pôle Bio par rapport au traitement actuel est qu'il est particulièrement adapté pour la production d'un compost de qualité, débarrassé des divers contaminants retrouvés en grande quantité dans les déchets des particuliers (plastiques et métaux notamment). L'autre avantage est que la partie méthanisée est réinjectée dans le réseau des SIG, alors que sur le site de Châtillon le gaz est brûlé pour produire de l'énergie sur place.

Le compost est destiné principalement à être racheté pour nourrir les terres agricoles du canton ainsi que pour des paysagistes intéressés ou encore les chantiers qui doivent renaturer les sols excavés. Les particuliers peuvent aussi en bénéficier.

Le fertilisant produit ainsi naturellement et dans notre canton vise à remplacer les fertilisants d'origine chimique et produits à l'étranger, pour les mêmes cibles.

Les déchets collectés viennent uniquement du canton. Une partie des déchets sera tout de même encore exportée dans d'autres cantons, mais de façon nettement diminuée. Les entreprises de transport qui collectent les déchets sont sélectionnées par les diverses communes. A noter que l'une d'entre elles est un des principaux actionnaires du projet, aux côtés des SIG.

Concernant notre commune, cela concerne donc les déchets de cuisine (d'origine animale ou végétale) collectés dans notre poubelle bleue (alors que la poubelle est verte pour la ville de Genève). Nos déchets de jardin sont toujours collectés via le Gicord.

4.3.2 Retour de groupe sur la politique des déchets

Le différents groupes politiques se sont retrouvés sur la nécessité d'une communication créative et se répétant dans le temps. Un soutien par l'association Zerowaste Switzerland a également été soutenu et notre conseiller administratif nous reviendra lors de la prochaine commission pour un planning explicite.

4.4 Commission Bâtiments & Travaux publics du 8 mars 2023

Aucun rapport, la commission ayant été annulée.

5. Délibérations

5.1 Délibération relative à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 170'000.- (cent septante mille) HT destiné à la création d'un réseau d'assainissement d'eaux usées (EU) et d'eaux pluviales (EP) sur le chemin de Roilbot, tronçon sous-passage dit « voûte » et le chemin de la Fontaine ainsi que la réhabilitation d'un tronçon du collecteur EU au carrefour de l'avenue de Tournay et du chemin de Valérie

Le Président cède la parole à Mme Rasmussen.

[*Une carte est projetée à l'écran.*]

Mme Rasmussen s'appuie sur le plan projeté à l'écran qui donne un aperçu des deux secteurs concernés (à savoir les deux petites barres vertes sur la carte). Le premier secteur concerne le chemin Roilbot et le second le quartier de Tournay/Valérie. Pour rappel, des travaux de mise en place de la zone 30 ont été effectués. Dans le cadre de ces travaux, des travaux complémentaires sur le réseau des canalisations ont été réalisés.

Mme Rasmussen apporte plus de détails sur le premier tronçon qui concerne le chemin Roilbot, le tronçon sous-passage dit « voûte » et le chemin de la Fontaine. Ce tronçon ne comportait aucune évacuation pour les eaux pluviales. L'eau de pluie se déversait donc sur les bords de la chaussée dans la partie herbeuse, ce qui provoquait des inondations. Le projet de base prévoyait la création d'un trottoir ainsi que des sacs de récolte d'eaux pluviales canalisées vers le chemin de la Fontaine. Comme des fouilles ont été effectuées pour ces travaux, il a été envisagé de profiter de ces interventions pour pouvoir équiper le secteur en eaux usées et pluviales (ce qui n'était pas le cas auparavant). La commune a consulté l'État s'agissant de la pertinence de ces travaux et de l'entrée en matière pour le financement par le FIA (Fonds Intercommunal d'Assainissement). Une requête en autorisation de construire a été déposée avec des compléments pour la zone 30. Les travaux ont été approuvés par l'État et le FIA s'agissant de la prise en charge financière.

Mme Rasmussen présente ensuite la seconde partie qui concerne le carrefour Tournay/Valérie où la commune a procédé à l'aménagement de la zone 30, qui comprenait notamment le dallage sous le pressoir, le dallage sous la fontaine et la réfection du massif dans ce carrefour. Sous ce massif, un collecteur d'eaux usées transite et présente des signes importants d'usure. La commune a donc profité de cette intervention pour le rénover afin d'éviter de devoir réouvrir cette partie de la chaussée par la suite en cas de problème. Cette intervention a aussi été approuvée par l'État et le FIA au niveau de la prise en charge financière.

Mme Rasmussen relève que ce point nécessite le vote d'une délibération s'agissant du remboursement du FIA. Les dépassements ont pour rappel été annoncés lors du Conseil municipal du 14 juin 2022. La délibération est une délibération standard s'agissant des collecteurs. Mme Rasmussen précise que les montants relatifs aux collecteurs sont votés HT.

Le Président ouvre les questions. En l'absence de remarques, M. Antille donne lecture du dispositif de la délibération :

Délibération relative à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 170'000.- (cent septante mille) HT destiné à la création d'un réseau d'assainissement d'eaux usées (EU) et d'eaux pluviales (EP) sur le chemin de Roilbot, tronçon sous-passage dit « voûte » et le chemin de la Fontaine ainsi que la réhabilitation d'un tronçon du collecteur EU au carrefour de l'avenue de Tournay et du chemin de Valérie

Vu les travaux d'aménagements routiers de la zone 30 km/h ayant fait l'objet d'un crédit d'investissement pour un montant total de CHF 904'700.- (neuf cent quatre mille sept cents) TTC ;

Vu la nécessité de récolter les eaux de pluies (EP) sur le secteur Roilbot, tronçon sous-passage dit « voûte » et le chemin de la Fontaine dans le cadre du projet précité, suite à l'équipement du trottoir, en les canalisant sur le collecteur transitant sur le chemin de la Fontaine ;

Vu la carence d'équipement d'assainissement du secteur précité, tant en eaux pluviales qu'en eaux usées ;

Vu le souhait de profiter de l'intervention de travaux de génie civil pour équiper le secteur en collecteurs ;

Vu l'autorisation de construire DD 112701/2 autorisée en date du 19 janvier 2021 en complément de la requête DD 112701/1 relative à la création de la zone 30 km/h sur le territoire communal,

Vu la création d'un massif végétal au carrefour de l'avenue de Tournay et le chemin de Valérie traversé en sous-sol par un collecteur d'EU présentant des signes d'usure ;

Vu l'accord obtenu du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) s'agissant de la prise en charge des frais inhérents à ces deux objets ;

Vu la levée des défauts fin 2022 ayant pu déboucher sur l'achèvement des travaux ;

Vu le préavis favorable de la commission bâtiments et travaux publics du 8 février 2023 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Dans sa séance du 14 mars 2023

décide

par ……. oui, …… non …… abstention, (soit à l'unanimité des membres présents)

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 170'000.- (cent septante mille) HT destiné à ces travaux.*

2. *De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique No 720.4610.*

3. *De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*

4. *D'amortir cette dépense au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 720.3300 dès 2023.*

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet la délibération au vote :

À l'unanimité des voix (13, dont 6 PLR, 3 Centre et 4 Alternative), le Conseil municipal approuve la délibération relative à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 170'000.- (cent septante mille) HT destiné à la création d'un réseau d'assainissement d'eaux usées (EU) et d'eaux pluviales (EP) sur le chemin de Roilbot, tronçon sous-passage dit « voûte » et le chemin de la Fontaine ainsi que la réhabilitation d'un tronçon du collecteur EU au carrefour de l'avenue de Tournay et du chemin de Valérie.

5.2 <u>Annulation de la délibération relative à la création du Groupement intercommunal pour le bâtiment « La Ruche » situé aux Granges-sur-Salvan en Valais destiné à l'hébergement de vacances, à l'approbation de ses statuts et à la dotation d'une subvention d'investissement de CHF 400´000.- HT (quatre cent mille)</u>

Le Président cède la parole à M. Pasche.

Hormis les éléments évoqués lors du précédent Conseil municipal et, M. Pasche ose espérer, le rapport que les commissaires ont fait à leur groupe respectif, M. Pasche reste à la disposition du Conseil municipal en cas de questions.

Le Président ouvre les questions.

De la compréhension de Mme Mach, les communes ont participé de manière relativement conséquente à l'entretien du bâtiment « La Ruche » par le passé, ce que M. Pasche confirme.

Mme Mach se demande si le fait de se retirer du groupement priverait la commune d'un éventuel retour sur investissement lié à la vente potentielle du bâtiment.

M. Pasche fait remarquer que la question ne s'est pas posée par le passé car les Conseillers municipaux respectifs avaient décidé à l'époque d'ouvrir des crédits complémentaires. M. Pasche regrette que Mme Mach n'ait pas posé la question au président de l'association lors de son audition. M. Pasche annonce être quelque peu emprunté pour répondre à la question de sa préopinante.

M. Antille signale que le terrain sur lequel se trouve le bâtiment a certainement une valeur importante. Il invite donc M. Pasche à garder ce point à l'esprit lors de prochaines discussions avec l'association.

Le Président circonscrit le débat en rendant le Conseil municipal attentif au fait que le point d'espèce traite du vote de l'annulation de la délibération relative à la création du Groupement intercommunal pour le bâtiment « La Ruche », à l'approbation de ses statuts et à la dotation d'une subvention d'investissement de CHF 400'000.- HT. Le Président propose de concentrer le débat sur cette délibération. Si des personnes souhaitent aborder le point de « La Ruche » de manière plus globale, il invite la commission Cohésion sociale à le faire en son sein.

M. Pasche met en exergue que la commune n'est pas propriétaire du bâtiment. La commune de Pregny-Chambésy a participé pendant des années à l'entretien de ce bâtiment sur la base de crédits complémentaires pour aider l'association « La Ruche ». Il s'agissait d'un choix de la commune. À l'heure actuelle, M. Pasche peine à voir comment il pourrait aller demander au président de l'association « La Ruche » la valeur du terrain et du bâtiment. Si la décision d'effectuer ce travail est prise au niveau du Conseil municipal, M. Pasche le fera mais à contrecœur. Puis, M. Pasche annonce que son collègue M. Schwarm lui fait remarquer en aparté que la commune a subventionné l'association. Or, il n'est pas possible de demander une rétrocession de subventionnement.

M. Schwarm ajoute que de l'argent était versé à « La Ruche » pour effectuer des travaux sous forme de subvention d'investissement et non pas sous la forme d'un crédit parce que la commune n'est pas propriétaire du bâtiment. Il ne serait pas possible de demander une rétrocession de la subvention au même titre que si la commune réclamait une subvention octroyée quelques années auparavant pour un bâtiment qui a été vendu.

La parole n'étant plus demandée, M. Antille donne lecture du dispositif de la délibération :

et à la dotation d'une subvention d'investissement de CHF 400'000.- HT (quatre cent mille)

Vu la délibération votée le 22 janvier 2019 relative à la création du Groupement intercommunal pour le bâtiment « La Ruche » situé aux Granges-sur-Salvan en Valais destiné à l'hébergement de vacances, à l'approbation de ses statuts et à la dotation d'une subvention d'investissement de CHF 400´000.- HT (quatre cent mille) afin de procéder à des travaux de rénovation importants difficilement réalisable par l'association ;

Vu la subordination de cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par toutes les autres communes concernées, soit les communes du Grand-Saconnex, de Meyrin et de Versoix ;

Vu le refus de la délibération enregistrée par la commune de Versoix ;

Vu la non entrée en force de la délibération et l'impossibilité de la mettre en œuvre et d'exécuter les décisions qui en découlent ;

Vu l'absence à ce jour de toute dépense dans le compte des investissements liée à cette délibération ;

Vu le préavis favorable de la Commission de la Cohésion sociale du 7 février 2023 ;

Conformément aux art. 30, al. 1, let. u, et 52, al. 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
dans sa séance du 14 mars 2023

décide

par ……. oui, …… non …… abstention, (soit à l'unanimité des membres présents)

1. *D'annuler la délibération n°52 du 22 janvier 2019 sur l'ensemble de ses points.*

2. *D'en informer officiellement les trois autres communes partenaires (Grand-Saconnex, Meyrin et Versoix).*

3. *De clôturer le crédit destiné au versement d'une subvention d'investissement de CHF 400´000.- HT (quatre cent mille) au Groupement intercommunal pour le bâtiment de « la Ruche » situé aux Granges-sur-Salvan en Valais pour financer les travaux de rénovation.*

4. *De retirer la comptabilisation de cette dépense du compte des investissements, portée à l'actif du bilan de la commune de Pregny-Chambésy, dans le patrimoine administratif, ainsi que tout amortissement qui y serait lié.*

M. Pasche suggère d'ajouter que les trois autres communes partenaires ont été informées « officiellement » de la décision du Conseil municipal dans le second dispositif de la délibération car elles ont déjà été informées de ce point de manière officieuse. Le Président note que personne ne s'oppose à cette modification.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet la délibération au vote :

À l'unanimité des voix (13, dont 6 PLR, 3 Centre et 4 Alternative), le Conseil municipal approuve l'annulation de la délibération relative à la création du Groupement intercommunal pour le bâtiment « La Ruche » situé aux Granges-sur-Salvan en Valais destiné à l'hébergement de vacances, à l'approbation de

ses statuts et à la dotation d'une subvention d'investissement de CHF 400´000.- HT (quatre cent mille).

M. Pasche remercie le Conseil municipal pour son vote.

6. Motions

Néant.

7. Résolutions

Néant.

8. Pétitions

Néant.

9. Interpellations

Néant.

10. Propositions du Conseil administratif

Néant.

11. Propositions individuelles et questions

11.1 Mobilisation de la salle communale

M. Basilio désire savoir si la commune a reçu un courrier du Canton relatif à la mobilisation des salles communales à destination des réfugiés (ce point fait écho à des articles parus récemment dans la presse). M. Pasche répond par la positive en précisant que la commune n'a pas donné suite à la demande pour le moment. En effet, M. Pasche rappelle que la commune de Pregny-Chambésy avait mis à disposition de l'Hospice Général un bâtiment au début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette proposition avait néanmoins été refusée. M. Pasche peine à voir comment il pourrait réquisitionner la salle communale et priver les communiers de toute activité culturelle ou publique.

11.2 Panneaux d'affichage

Mme Frey rapporte que les panneaux d'affichage pour les élections sont difficilement visibles à l'endroit où ils sont placés (ils se trouvent devant les immeubles communaux). Elle s'enquiert de la possibilité de les déplacer.

M. Schwarm se remémore que ce point a déjà été abordé en séance du Conseil administratif. M. Schwarm explique que la commune est obligée d'installer les panneaux selon une série de critères. Ils doivent notamment être situés à proximité du local du vote. L'administration n'a pour le moment pas encore trouvé de solution.

Mme Rasmussen mentionne que la possibilité de mettre les panneaux le long de la salle communale avait été évoquée mais qu'elle ne convenait pas.

Le Président propose de traiter de la suite du débat dans la commission idoine.

11.3 Nettoyage des forêts

En raison des fortes rafales survenues au cours des dernières semaines, Mme Frey relate que plusieurs arbres sont tombés dans des forêts privées. Elle se questionne quant à l'existence d'une loi obligeant les propriétaires à nettoyer les bois. M. Schwarm

indique qu'il n'y a aucune obligation pour les parcelles privées.

Mme Rasmussen rend sa préopinante attentive au fait que, si cette dernière se réfère au bois de la Foretaille, celui-ci compte onze propriétaires différents. Des travaux de nettoyage ont été effectués au cours de la semaine pour des problèmes de sécurité. La commune ne peut toutefois pas obliger les propriétaires à intervenir.

12. Divers

12.1 Démission de Mme Faigaux

M. Basilio revient sur le courrier de Mme Faigaux. Il déclare que Mme Faigaux a siégé depuis 2013 au Conseil municipal. Durant son mandat, elle a été présidente de la commission Sécurité de 2015 à 2020. Le groupe PLR la remercie chaleureusement pour toutes ses années d'engagement politique à ses côtés. Le PLR présentera prochainement son ou sa remplaçante au Conseil municipal.

13. Questions du public

Le Président rappelle pour la bonne forme qu'il s'agit de questions d'intérêt général et non de cas concrets.

13.1 PDCom

Mme Killisch se questionne quant au délai à partir duquel la population de la commune sera consultée sur le PDCom. En effet, l'étude est à présent auprès des autorités cantonales. Mme Killisch relate que les habitants n'auront guère que 30 jours pour l'analyser et faire des remarques. Elle se demande si cette consultation pourrait être repoussée si elle coïncidence avec les vacances d'été, période où peu de personnes sont présentes.

M. Schwarm explique que le dossier est au stade de l'enquête technique. Il ignore donc la vitesse à laquelle les services du Canton travaillent en sachant qu'ils sont en train d'étudier une vingtaine de PDCom. L'administration dispose d'un calendrier intentionnel qui prévoit le lancement d'une enquête publique au début de l'été 2023. Le Conseil administratif envisage avant l'enquête publique de faire deux séances d'information à l'horizon du mois de mai pour donner un retour sur l'enquête technique à la population et pour l'informer de son droit à émettre des remarques ou à recourir. M. Czech précise que ces deux séances d'information ne sont pas encore agendées.

Mme Killisch se demande si les habitants de la commune ne disposeront que de 30 jours pour être consultés. M. Schwarm fait remarquer qu'il s'agit de la loi. Il commente que le délai sera repoussé s'il tombe durant les féries judiciaires estivales.

Mme Killisch remercie M. Schwarm pour sa réponse.

13.2 Villa Greta et Fondation Heim

Au grand regret de Mme Killisch, la villa n'a pas été proposée à des réfugiés l'année précédente. Elle revient donc sur la proposition de la mettre à disposition du service d'accueil même si des travaux raisonnables sont à prévoir. Si des réalisations de projet sont prévues dans cette villa, Mme Killisch imagine qu'elles ne seront pas effectuées dans l'immédiat. Mme Killisch rappelle que l'afflux des réfugiés inquiète les autorités. Elle souhaite dès lors savoir si la commune peut revoir sa position.

M. Pasche informe que deux locataires occupent la villa à ce jour et que son occupation est soumise au droit du bail. Pour le reste, il laisse son collègue répondre.

M. Schwarm spécifie qu'une discussion a lieu avec la fondation Clair-Bois (comme évoqué lors du dernier rapport de la commission des Finances) qui est intéressée par le site et sur lequel des expertises sont en cours. M. Schwarm souligne ensuite que le volet des réfugiés est un sujet politique.

Mme Killisch explique qu'elle pensait que la villa était vide et que le projet Clair-Bois ne verrait pas immédiatement le jour, ce qui aurait permis à la commune d'aider au

moins quelques familles.

Indépendamment du choix politique qui pourrait être fait, M. Schwarm relève que la suggestion serait très difficile à mettre en œuvre car le bâtiment devrait à son sens être entièrement refait pour accueillir des personnes.

13.3 Association des habitants de Chambésy-Dessous

Mme Killisch transmet une question de l'association des habitants de Chambésy-Dessous : chaque vendredi, jour de cérémonie religieuse, des automobilistes qui se rendent à la Mission permanente d'Arabie Saoudite stationnent n'importe où et bloquent l'accès des habitants de la Pierrière. Ces habitants demandent donc la pose de panneaux et des contrôles de stationnement.

M. Pasche invite les membres de l'association à écrire à la commune pour qu'elle soit officiellement saisie de la question. La commune sera obligée d'intervenir auprès de la Mission Suisse. Elle aura donc une faible marge de manœuvre.

Mme Killisch émet l'hypothèse d'installer des panneaux supplémentaires de stationnement interdit. M. Schwarm remémore à sa préopinante que des épingles avaient déjà été posées par le passé.

Le Président rappelle que le concept des questions du public consiste à poser des questions et non pas à faire valoir des doléances.

M. Pasche invite Mme Killisch à venir le rencontrer pour qu'il puisse apporter plus de précisions.

Le Président propose ensuite d'applaudir Mme Faigaux pour ses 10 années passées au sein du Conseil municipal.

L'assemblée applaudit.

L'ensemble des points ayant été abordés et la parole n'étant plus demandée, le Président déclare la séance levée à 19h57 et remercie l'assemblée.

* * *

Le Président : **Laurent THURNHERR**

La Vice-Présidente : **Isabelle JULIEN**

Le Deuxième Vice-Président : **Jean-René ANTILLE**

La Rédactrice du P.-V. : **Léa BOISADAM**